

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-3-1

Séance du vendredi 29 mai 2009

Routes Départementales Programme n° A132 Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation du montant par millésime au programme n° A132 tel qu'indiqué au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A132	2009	1 081 727 €	137 245 €	1 218 972 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions